

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSEILS POUR ACCOMPAGNER LES EMPLOYEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES MOYENS DE PROTECTION CONTRE LE VIRUS

10/05/20

FICHES CONSEILS MÉTIERS POUR LA REPRISE D'ACTIVITÉ

Retrouvez ci-dessous les fiches conseils édités par le ministère du Travail et les guides publiés par les branches professionnelles pour aider les salariés et les employeurs dans la mise en œuvre des mesures de protection contre le COVID-19 sur les lieux de travail et assurer la continuité de l'activité économique.

Nouvelles fiches

- Suspicion de contamination | Télécharger la fiche
- Travail en pharmacie | Télécharger la fiche
- Ouvrier de production | Télécharger la fiche
- Travail dans l'arboriculture | Télécharger la fiche

Problématiques communes à tous les métiers

- Gestion des locaux communs et vestiaires | Télécharger la fiche
- Travail dans l'intérim | Télécharger la fiche

Agriculture, élevage, agroalimentaire, jardins et espaces verts

- Travail dans le maraîchage | Télécharger la fiche
- Travail circuit court amap vente à la ferme | Télécharger la fiche
- Activités agricoles | Télécharger la fiche
- Chantiers de travaux agricoles | Télécharger la fiche
- Travail saisonnier | Télécharger la fiche
- Activité viticole et/ou de vinification | Télécharger la fiche
- Travail dans la conchyliculture et la mytiliculture | Télécharger la fiche
- Travail en cabinet vétérinaire | Télécharger la fiche
- Travail filière cheval | Télécharger la fiche
- Travail dans l'élevage | Télécharger la fiche
- Travail en abattoir | Télécharger la fiche
- Travail sur un chantier de jardins ou d'espaces verts | Télécharger la fiche

Préfecture de l'Aisne

Tél: 03 23 21 82 15 - 06 85 47 34 69 - 06 07 98 05 83

Mél: pref-communication@aisne.gouv.fr www.aisne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État

Pôle départemental de la communication interministérielle





Commerce de détail, restauration, hôtellerie

- Travail en boucherie, charcuterie, traiteur | Télécharger la fiche
- Travail en drive | <u>Télécharger la fiche</u>
- Travail en caisse | Télécharger la fiche
- Travail dans un commerce de détail | Télécharger la fiche
- Travail en boulangerie | <u>Télécharger la fiche</u>
- Travail dans la restauration collective ou la vente à emporter | Télécharger la fiche
- Travail dans l'hôtellerie femme et valet de chambre | Télécharger la fiche
- Réceptionniste ou veilleur de nuit | Télécharger la fiche
- Travail en animalerie | Télécharger la fiche

Propreté, réparation, maintenance

- Prestataire d'entretien de locaux | Télécharger la fiche
- Travail dans la collecte des ordures ménagères (OM) | <u>Télécharger la fiche</u>
- Employé de centre de tri ou d'incinération | <u>Télécharger la fiche</u>
- Travail dans la blanchisserie industrielle | <u>Télécharger</u> la fiche
- Agent de maintenance | Télécharger la fiche
- Location de matériel et d'engins | Télécharger la fiche
- Plombier Installateur sanitaire | <u>Télécharger la fiche</u>
- Travail dans le dépannage intervention à domicile | Télécharger la fiche
- Travail dans une station service | <u>Télécharger la fiche</u>
- Travail dans un garage | Télécharger la fiche

Industrie, production

- Personnels de bureau rattachés à la production | <u>Télécharger la fiche</u>
- Bureaux de contrôle, de vérification, de diagnostic | <u>Télécharger la fiche</u>

Transports, logistique

- Préparateur de commande dans un entrepôt logistique | <u>Télécharger la fiche</u>
- Chauffeur Livreur | <u>Télécharger la fiche</u>
- Taxi ou conducteur de VTC | Télécharger la fiche

Autres services

- Aide à domicile | <u>Télécharger la fiche</u>
- Conseiller clientèle et/ou personnel d'accueil dans le secteur de la banque | Télécharger la fiche
- Opérateur en centre d'appels | <u>Télécharger la fiche</u>
- Agent de sécurité | Télécharger la fiche
- Agent funéraire | Télécharger la fiche

D'autres fiches sont en cours d'élaboration pour d'autres métiers, elles seront publiées dès que possible sur cette page : https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-travailleurs-les-employeurs-et-les-employ

GUIDES DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Ces guides sont des plans de continuité de l'activité économique et de bonnes pratiques face au COVID-19, édités par les organisations professionnelles.

Nouveau:

- Bonnes pratiques à destination des employeurs et salariés des services de l'automobile, du cycle et du motocycle en cas de crise sanitaire | <u>Télécharger le document</u>
- Guide plan de continuité activité Filière bois | <u>Télécharger le document</u>
- Guide des bonnes pratiques de sécurité sanitaire pour la continuité d'activité des agences des distributeurs de l'approvisionnement du bâtiment second œuvre et de l'industrie | <u>Télécharger le document</u>
- Guide de bonnes pratiques pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs de l'industrie cimentière | Télécharger le document
- Guide sanitaire d'opérateurs de réseaux d'électricité et de gaz | <u>Télécharger le document</u>

Transports, logistique

- Guide des bonnes pratiques entreprises et des salariés du transport routier de marchandises et des prestations logistiques | <u>Télécharger le document</u>
- Bonnes pratiques à destination des employeurs et salariés des entreprises de transport de fonds et traitement de valeurs pour prévenir la propagation du COVID 19 | <u>Télécharger le document</u>

BTP, construction, matériaux

- Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus | <u>Télécharger le document</u>
- Guide de bonnes pratiques continuité de l'activité tuiles et briques dans le contexte du Coronavirus | <u>Télécharger le document</u>

Autres secteurs

• Guide de recommandations de sécurité sanitaire dans les professions de l'ingénierie, du numérique, du conseil, de l'événementiel et de la formation professionnelle | <u>Télécharger le document</u>

PROTOCOLE NATIONAL DE DÉCONFINEMENT POUR LES ENTREPRISES : ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DES SALARIÉS

La reprise de l'activité est essentielle pour éviter l'effondrement de notre économie. Mais cette reprise doit nécessairement se faire dans le respect de la protection de la santé des salariés.

Pour cela, le ministère du Travail a publié un <u>protocole national de déconfinement</u> pour aider et accompagner les entreprises et les associations, quelles que soient leur taille, leur activité et leur situation géographique, à reprendre leur activité tout en assurant la protection de la santé de leurs salariés grâce à des règles universelles.

Ce protocole précise la doctrine générale de protection collective que les employeurs du secteur privé doivent mettre en place. Il vient en complément des 48 guides métiers déjà disponibles sur le site du ministère du Travail et élaborés en partenariat avec les fédérations professionnelles et les partenaires sociaux. De nouveaux guides seront par ailleurs être publiés, à la demande des partenaires sociaux, dans les jours qui viennent.

Ce protocole est divisé en 7 parties distinctes et apportent des précisions relatives :

- aux recommandations en termes de jauge par espace ouvert ;
- à la gestion des flux ;
- aux équipements de protection individuelle ;
- aux tests de dépistage;
- au protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés ;
- à la prise de température ;
- au nettoyage et à désinfection des locaux.